

40 PROPOSITIONS POUR UNE TRANSITION PACIFIQUE PAR L'ÉDUCATION

Pour favoriser la transition pacifique, c'est une nouvelle approche éducative que nous devons porter collectivement. Elle s'appuie sur deux grands leviers :

- ▶ la formation des jeunes à la paix ;
- ▶ l'accompagnement des parents et des professionnels développer une éducation plus bienveillante.

Mais la transition pacifique passe aussi par des transformations plus profondes, et notamment :

- ▶ la lutte résolue contre les violences institutionnelles et la violence scolaire ;
- ▶ le renforcement du repérage et de la prévention pour mieux combattre les violences sexuelles ;
- ▶ et plus généralement une remise en cause de la culture de la violence qui irrigue notre société.

Ce sont ces grands leviers que nous avons voulu explorer en valorisant à chaque fois des initiatives existantes et en avançant des propositions pour renforcer leur impact.

Éduquer les enfants à la paix

Proposition 1 : renforcer l'éducation aux droits des enfants en lançant, à l'occasion des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant en novembre 2019, une grande campagne mobilisant tous les médias à destination des jeunes (tv, radio, internet, réseaux sociaux).

Proposition 2 : relancer une politique volontariste en faveur de la médecine scolaire pour attirer des médecins, des infirmières.

Proposition 3 : renforcer le réseau des points d'accueil et d'écoute des jeunes sur le territoire.

Proposition 4 : expérimenter dans plusieurs écoles de toute la France des « boîtes aux lettres Papillons » pour permettre aux enfants en danger de se manifester.

Proposition 5 : diversifier l'offre de lieux d'accueil de la protection de l'enfance pour rendre possible le placement en fratrie chaque fois que c'est l'intérêt des enfants concernés.

Proposition 6 : s'inspirer des principes de la justice restaurative dans le champ éducatif.

Proposition 7 : développer les ateliers philosophiques dès l'école primaire.

Proposition 8 : Renforcer l'engagement pour une meilleure maîtrise de la langue chez les enfants (priorité au primaire, soutien à la parentalité...).

Proposition 9 : Proposer aux candidats aux élections nationales la signature d'une charte précisant un devoir d'exemplarité dans les prises de parole publiques – la banalisation de la violence verbale est un terreau pour la violence physique.

Proposition 10 : sur les réseaux sociaux, se donner une règle avant de s'adresser à quelqu'un: ce que j'écris, est-ce que je le dirais de la même façon si j'avais la personne en face de moi.

Proposition 11 : développer largement la formation à la médiation des enfants et des jeunes, dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les lieux d'éducation populaire.

Proposition 12 : mieux former les professionnels de l'enfance et les travailleurs sociaux aux liens entre maltraitance animale et violences sur les enfants.

Proposition 13 : développer les mini-fermes pédagogiques et potagers dans les établissements scolaires.

Accompagner les éducateurs pour encourager l'éducation bienveillante

Proposition 14 : revoir en profondeur la politique pénale française en s'inspirant des pratiques suédoises qui mettent l'accent sur le travail et la formation en vue de la réinsertion.

Proposition 15 : faire du soutien à la parentalité un pilier de la politique familiale, en renforçant massivement l'investissement dans ce domaine.

Proposition 16 : lancer une campagne de communication grand public sur le soutien à la parentalité, valorisant des pratiques parentales positives

Proposition 17 : offrir à chaque naissance un « kit parents » offrant un parcours de formation à la parentalité positive (tout comme une préparation à l'accouchement est proposée en amont).

Proposition 18 : reconnaître de façon explicite dans le droit que l'enfant est une victime directe des violences conjugales.

Proposition 19 : développer le soutien à la conjugalité pour prévenir les conflits, violences ou ruptures conjugales dont les enfants sont victimes.

Proposition 20 : rendre systématique le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de divorce ou de séparation impactant des enfants, et revoir en conséquence son financement.

Proposition 21 : Mieux prendre en compte les pères dans les maternités :

- ▶ Proposer des groupes de rencontres de futurs-papas au sein des maternités à l'image des rencontres de préparation à l'accouchement, pour aborder la question de l'identité du père, sans se restreindre aux questions techniques liées à l'accouchement. Ces groupes pourraient se poursuivre après la naissance.

- ▶ Définir la place du père dans les maternités. Rendre obligatoire la possibilité pour le père de dormir avec la jeune accouchée et l'enfant durant le séjour à la maternité.

Proposition 22 : lancer une campagne de sensibilisation appelée « Tous éducateurs! », qui dirait: « Tous les adultes ont une part de responsabilités à l'égard des enfants », à l'image des messages « Attentifs ensemble » qui invitent à la vigilance face aux actes de terrorisme, ou pour les violences faites aux femmes dans les transports en commun.

Proposition 23 : renforcer la formation des juges aux affaires familiales et des juges des enfants à l'écoute d'un témoignage d'enfant.

Agir pour que les institutions éducatives portent moins de violence

Proposition 24 : Systématiser la formation des professionnels de l'éducation – notamment les enseignants et les éducateurs spécialisés – aux droits de l'enfant.

Proposition 25 : donner une véritable consistance éducative au « projet pour l'enfant » obligatoire en protection de l'enfance.

Proposition 26 : s'assurer que les cadres de la protection de l'enfance disposent d'une formation solide dans le champ éducatif, à travers un référentiel national qui s'imposerait aux départements.

Proposition 27 : Reconnaître officiellement les Troubles Anxieux Scolaires comme un handicap fortement invalidant et que soient portées par l'Éducation nationale.

- ▶ un développement des plateformes de remobilisation scolaire, des centres d'accueil temporaires pour les victimes de harcèlement scolaire.
- ▶ une adaptation et un allègement des dispositifs de contrôles et de sanctions liés à l'instruction à la maison (seule option pour ces enfants-là).

Proposition 28 : dans les établissements scolaires, mettre toute l'équipe éducative d'accord en amont de la rentrée scolaire sur les « lignes rouges » que les élèves ne doivent pas franchir.

Proposition 29 : en début d'année scolaire, impliquer les élèves dans la rédaction de la « charte de vie scolaire » de l'établissement.

Proposition 30 : revoir la formation des enseignants, en développant notamment la gestion de classe, la communication individuelle et les principes généraux du droit.

Proposition 31 : développer les relectures de pratique entre enseignants et équipes éducatives dans les établissements scolaires, à l'image de ce qui se fait dans la protection de l'enfance.

Proposition 32 : développer le sport et les activités culturelles et artistiques, dans le cadre d'une prochaine réforme des rythmes scolaires.

Proposition 33 : à l'image de ce qui existe en Suède, revoir les obligations scolaires des enfants pour inclure des temps de présence dans l'établissement hors des horaires de cours, pour participer à des activités extrascolaires qui confortent leur lien avec l'établissement, dans un climat apaisé : activités sportives, culturelles...

Faire face aux violences sexuelles...

Proposition 34 : relancer l'édition des livrets « Stop aux violences sexuelles contre les enfants » pour une diffusion massive auprès de tous les enfants scolarisés en primaire.

Proposition 35 : à l'instar de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, lancer, par la puissance publique, un appel à témoins national pour libérer la parole des victimes, quel que soit leur auteur sur les 50 dernières années.

Proposition 36 : revoir en profondeur l'éducation à la sexualité, en développant davantage la dimension relationnelle et affective.

Proposition 37 : adopter le mécanisme du PornPass, déployé au Royaume-Uni, pour bloquer l'accès aux sites porno aux mineurs, et faire ainsi respecter la loi qui protège « le droit à l'enfance ».

Proposition 38 : mieux relayer les actions de prévention des associations spécialisées dans la lutte contre la prostitution des mineurs (en affichant leurs coordonnées dans les cabinets médicaux, dans le local de l'infirmière scolaire, en diffusant leurs publications auprès des familles...).

Oser remettre en cause la culture de la violence

Proposition 39 : suivant la proposition du Haut Conseil de la Famille, de création d'une allocation pour enfants pauvres, comme un bonus (50 € par mois et par enfant dans les familles pauvres).

Proposition 40 : lancer une étude d'évaluation du coût des violences faites aux enfants, pour mettre en regard le coût de la transition pacifique que nous appelons de nos vœux.